
Aux assurés de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT

Le Comité de gestion de la CAPS a l'honneur de vous présenter le Rapport sur les activités de la Caisse en 2010.

Comme indiqué dans le *Rapport sur les activités de la Caisse en 2010*, la solvabilité de la CAPS a été renforcée, et le niveau du Fonds de garantie a maintenant presque atteint le point médian entre son minimum et son maximum statutaire. Par conséquent, pour la troisième année consécutive, la CAPS est en bonne forme financière. Pour autant, en ces temps de fortes turbulences économiques, tant le secrétariat que le Comité de gestion garderont un œil attentif sur les principaux facteurs entrant dans l'équation financière de la Caisse.

Pendant la période considérée, le Comité de gestion a continué de suivre de près les incidences financières des modifications apportées à la structure des cotisations de la Caisse. Pour mémoire, une restructuration des cotisations a été mise en place en deux temps: à compter du 1^{er} janvier 2008, une cotisation pour les conjoints à charge a été introduite (30 pour cent de la cotisation des personnes assurées). A compter du 1^{er} janvier 2010, une cotisation pour les enfants à charge a été introduite (10 pour cent de la cotisation de la personne assurée pour un enfant, 20 pour cent pour deux enfants ou plus).

Ces amendements se sont traduits par une augmentation des recettes estimée à 18,3 millions de dollars E.-U. pour la période 2008-2011. Pour l'exercice biennal 2012-13, même si on peut s'attendre à un résultat d'exploitation en recul, le Comité de gestion est d'avis que les recettes provenant des opérations de placement suffiront pour que le Fonds de garantie demeure à un niveau satisfaisant sans augmentation du taux des cotisations avant 2014.

La période considérée a été marquée par une étude, mandatée par l'administration du BIT, portant sur les gains d'efficacité pouvant résulter du transfert du traitement des demandes de remboursement du secrétariat de la Caisse à un prestataire de services du secteur privé. Etant donné que le traitement des demandes de remboursement constitue indéniablement la fonction centrale du secrétariat de la CAPS, le Comité de gestion a étudié attentivement le rapport remis par la société de consultants Dalberg Global Development Advisors et fait part de ses commentaires à l'administration du BIT.

Le Comité de gestion a noté en particulier dans le rapport, publié en janvier 2011, que le transfert du traitement des demandes de remboursement à un prestataire de services du secteur privé ne procurerait pas d'avantages notables sur le plan financier. En outre, aux yeux du Comité de gestion, certains des avantages non financiers qui, selon les consultants, découleraient d'un transfert du traitement des demandes de remboursement seraient contrebalancés par l'existence de risques que les consultants pourraient avoir sous-estimés et susceptibles à la longue de fragiliser la CAPS aux plans financier et opérationnel. Néanmoins, le Comité de gestion a reconnu que l'étude réalisée donne matière à réflexion sur la qualité du service et met en évidence des améliorations possibles dans le fonctionnement de la Caisse.

Le Comité de gestion tient à souligner que les conclusions de l'étude ne constituent nullement une remise en question de la qualité des fonctionnaires de la CAPS chargés du traitement des demandes. Dans le contexte de tension créé par l'étude, ces fonctionnaires ont traité 52 000 demandes en 2010, et ce avec toute l'empathie et la compétence dont ils ont toujours fait preuve. Ils font honneur à la Caisse et, en votre nom, nous leur adressons, à eux ainsi qu'aux autres membres du personnel du secrétariat, nos remerciements les plus sincères.

Le Comité de gestion

**CAISSE D'ASSURANCE
POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ
DU PERSONNEL DU BIT ET DE L'UIT**

Rapport sur les activités de la Caisse en 2010

Le présent rapport est soumis aux chefs exécutifs du BIT et de l'UIT ainsi qu'aux assurés, en application de l'article 4.7.1 i) des Statuts.

Composition du Comité de gestion en 2010

1. Conformément à l'article 4.1 des Statuts, le Comité de gestion était composé des membres titulaires (T) et suppléants (S) dont la liste figure ci-dessous. Les noms suivis d'un astérisque (*) correspondent aux personnes qui siégeaient également au Sous-comité permanent (créé en application de l'article 4.7.2 des Statuts).

Représentants des assurés

BIT

M^{me} Mireille Ecuivillon* (T)
M. Jean-François Santarelli* (T)
M. Chris Baron (T)
M. Philippe Marcadent (S)
M^{me} Chantal Amine* (S)
M^{me} Xenia Scheil-Adlung (S)

UIT

M. Michel Rolland* (T) – **Président**
M. David Broadhurst (S)

Représentants des chefs exécutifs

BIT

M. Charles Agbavwe (T)
M. Tilmann Geckeler* (T)
Vacant *jusqu'au 24.05.2010* (T)
M. Juan Llobera à *compter du 25.05.2010** (T)
M. Fikri Gurzumar (S)
M^{me} Anne Drouin* (S)
M. Giuseppe Zefola (S)

UIT

M^{me} Marianne Wilson* (T) – **Vice-Présidente**
Vacants (S)

Situation financière

Actif et passif

2. Le bilan (voir annexe I) donne des indications sur l'actif, le passif et le solde du Fonds de garantie à la fin de l'exercice, ainsi que les chiffres de l'année précédente aux fins de comparaison. Les placements de la Caisse sont inscrits selon leur valeur marchande plutôt que selon leur coût réel, et les gains et pertes non réalisés sur les contrats d'opération sur devises à terme sont inscrits comme actif ou passif sous forme de produits dérivés.

3. Au 31 décembre 2010, l'actif se chiffrait à 66,5 millions de dollars E.-U. et le passif à 16,9 millions de dollars E.-U., consistant pour 96,5 pour cent en une provision pour prestations restant à payer (PSAP). Le solde du Fonds de garantie se montait à 46,7 millions de dollars E.-U. et la provision pour produits dérivés à 2,9 millions de dollars E.-U. On trouvera des précisions sur cette provision PSAP aux paragraphes 22 à 24 du présent rapport.

Résultat d'exploitation

4. Le relevé des recettes et des dépenses figure à l'annexe II.

5. La première partie de l'annexe II fait état des transactions d'exploitation de la Caisse. Le montant total des cotisations perçues a été en 2010 de 55,9 millions de dollars E.-U., contre 52,0 millions de dollars E.-U. en 2009. Le montant total des prestations versées en 2010 a été de 51,5 millions de dollars E.-U., contre 46,9 millions de dollars E.-U. en 2009. L'excédent net d'exploitation a donc été de 1,3 million de dollars E.-U. en 2010, dont un montant de 3,1 millions de dollars E.-U. correspondant à l'augmentation de la provision PSAP.

6. La deuxième partie de l'annexe II, sous la rubrique «Transactions relatives aux placements», fait état du résultat des placements du Fonds de garantie. Après un gain net de 3,2 millions de dollars E.-U. enregistré à ce titre en 2009, la Caisse a enregistré de nouveau un gain de 4,0 millions de dollars E.-U. en 2010. Des gains sur les opérations de change, d'un montant de 2,7 millions de dollars E.-U., ont été enregistrés en 2010, contre des gains de

2,4 millions de dollars E.-U. en 2009. On trouvera des précisions complémentaires sur les résultats des placements aux paragraphes 13 à 19 du présent rapport.

7. Les gains et les pertes de réévaluation sur l'actif et le passif sont le résultat des fluctuations des taux de change de toutes les monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, dans lesquelles sont libellés les actifs et passifs. Une perte de réévaluation de 40 301 dollars E.-U. a été enregistrée en 2010, alors qu'un gain de réévaluation de 1,2 million de dollars E.-U. avait été enregistré en 2009.

8. La Caisse a enregistré un excédent net d'exploitation de 1,3 million de dollars E.-U. en 2010, contre un excédent net d'exploitation de 4,3 millions de dollars E.-U. en 2009. Cet excédent d'exploitation s'est ajouté aux gains nets sur les transactions relatives aux placements, qui se sont montés à 4,0 millions de dollars E.-U. en 2010, contre 3,2 millions de dollars E.-U. en 2009. La Caisse a ainsi enregistré un gain net total de 5,3 millions de dollars E.-U. en 2010, contre un gain net total de 8,7 millions de dollars E.-U. en 2009.

9. La cotisation moyenne par membre cotisant (assuré(e)) en 2010 a été de 8 056 dollars E.-U., soit une augmentation de 5,5 pour cent par rapport à 2009, où elle était de 7 634 dollars E.-U. (Des informations détaillées sur les prestations sont présentées dans les paragraphes 31 à 39 du présent rapport.)

10. L'amélioration de la situation de la Caisse depuis le début de l'année 2008 est essentiellement imputable aux effets des amendements relatifs aux taux de cotisation à la CAPS.

11. Pour mémoire, le système de cotisation à la CAPS a été modifié en deux temps. A partir du 1^{er} janvier 2008, une cotisation a été introduite pour les conjoints à charge (30 pour cent de la cotisation propre à la personne assurée). A partir du 1^{er} janvier 2010, une cotisation a été introduite pour les enfants à charge (10 pour cent de la cotisation propre à la personne assurée pour un enfant, 20 pour cent pour deux enfants ou plus).

12. Les recettes au titre des cotisations se sont élevées à 73,6 millions de dollars E.-U. pour l'exercice biennal 2006-07. Sans les amendements apportés au système de

cotisations de la CAPS, de par l'augmentation normale (nombre d'assurés à la CAPS, masse des salaires/pensions), cette recette aurait atteint le chiffre estimé de 90,9 millions de dollars E.-U. La recette projetée au titre des cotisations pour l'exercice biennal 2010-11 est de 109,2 millions de dollars E.-U. L'augmentation imputable aux amendements est donc estimée à 18,3 millions de dollars E.-U. pour la période 2008-2011.

Placements

13. En 2010, le Comité chargé des placements du BIT a continué de surveiller le portefeuille de la CAPS, de fixer des orientations et d'établir des niveaux de référence au nom du Comité de gestion à l'intention de l'entité chargée de la gestion du portefeuille de la Caisse. A compter du 1^{er} juillet 2009, la gestion du portefeuille de la CAPS a été confiée à la société Aberdeen Asset Management.

14. Les placements sont constitués principalement de valeurs à revenus fixes à moyen et à long terme et, bien que les placements soient effectués dans différentes monnaies, le portefeuille est couvert en francs suisses.

15. Au 31 décembre 2010, la valeur marchande du portefeuille était de 52,6 millions de dollars E.-U. (dont 492 019 dollars E.-U. d'intérêts courus), contre 48,4 millions de dollars E.-U. en 2009 (dont 555 556 dollars E.-U. d'intérêts courus). Le montant total des actifs sous forme de produits dérivés s'établissait à 2,9 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2010, contre 1,1 million de dollars E.-U. en 2009.

16. Les placements sont libellés en différentes monnaies et convertis en dollars E.-U. au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au 31 décembre.

17. Pendant l'année calendaire 2010, le rendement des portefeuilles, sur la base de la valeur marchande exprimée en francs suisses, a été de 2,85 pour cent. Les frais de gestion perçus ont constitué un pourcentage fixe de la valeur marchande du portefeuille et ont été payés à trimestre échu.

18. Les produits dérivés assurent à la Caisse une protection contre les risques de change associés aux placements obligataires. La valeur de ces produits dérivés dépend de celle de l'actif financier sous-jacent. Le calcul de la valeur marchande d'un produit dérivé à des fins comptables est fondé sur des modèles de détermination des prix qui tiennent compte d'une valeur de référence telle qu'un taux d'intérêt ou un taux de change, un indice financier ou une marchandise.

19. Aberdeen Asset Management a commenté comme suit le rendement du portefeuille en 2010:

Analyse du gestionnaire

Au début de l'année, les baisses de taux d'intérêt, les injections de liquidités de la Banque centrale et la batterie de mesures d'urgence prises par les Etats en 2009 avaient commencé à faire sentir leurs effets dans l'économie réelle, tandis que les études sur la confiance des entreprises et les indicateurs prospectifs commençaient à donner des signaux encourageants. L'apaisement des tensions dans le système financier et la croissance positive des économies émergentes ont contribué à maintenir un fort appétit pour le risque parmi les investisseurs et les écarts entre les obligations d'entreprise, et les titres d'Etat se sont resserrés. Cependant, l'attention s'est déplacée sur le très fort endettement des Etats. La Grèce a été propulsée sous les feux de l'actualité lorsque le déficit budgétaire est apparu bien plus important qu'on ne le pensait. De ce fait, les marchés européens périphériques ont gravement sous-performé sous l'effet des craintes que continuaient de susciter les déficits de leurs finances publiques. Un plan de sauvetage de 85 milliards d'euros, décidé en novembre pour l'Irlande, échoua à rassurer les marchés, et les peurs face à la situation budgétaire dans d'autres pays périphériques ont continué de creuser les écarts de rendement par rapport à l'Allemagne. Les rendements obligataires dans le monde ont atteint des niveaux historiquement bas lorsque la reprise aux Etats-Unis a connu un coup d'arrêt à la fin du troisième trimestre. Pour stimuler la croissance, la Réserve fédérale des Etats-Unis a annoncé en novembre qu'elle procéderait au deuxième programme d'assouplissement quantitatif (QE2) avec l'achat de 600 milliards de dollars E.-U. en titres du Trésor. Les marchés du travail et du logement sont restés faibles, mais un redressement des données économiques dans d'autres secteurs et l'annonce d'un vaste plan de relance budgétaire aux Etats-Unis en décembre ont provoqué une nette remontée du rendement

des obligations mondiales à la fin de la période considérée.

Sur les marchés de devises, des devises comme le franc suisse et le yen japonais se sont appréciés, jouant un rôle de valeur refuge sur fond de tensions de la zone euro. Le dollar des Etats-Unis s'est moins bien comporté que les autres grandes devises, à l'exception de l'euro et de la livre sterling, du fait surtout de l'incidence négative du QE2. L'euro a souffert des craintes suscitées par les économies périphériques et la livre sterling du niveau élevé de la dette publique et des chiffres décevants de la croissance économique.

Analyse du portefeuille

Le portefeuille a fait l'objet d'une gestion active en termes de sélection des marchés, de duration, de positionnement sur la courbe des taux et du risque de crédit. Du côté des marchés, le gain en valeur relative provient d'une surpondération sur le marché américain et d'une sous-pondération des titres des économies perturbées de la zone euro. Au début, une duration plus longue que celle de l'indice de référence aux Etats-Unis a aussi été bénéfique, mais la vente massive d'obligations sur les marchés au quatrième trimestre a érodé ces gains avec une forte remontée des rendements obligataires. S'agissant du positionnement sur la courbe des taux, le portefeuille a bénéficié des tendances à un aplatissement de la courbe. Pour ce qui est du crédit, les placements non étatiques ont donné des résultats mitigés, les écarts des obligations d'entreprise ayant eu tendance à se resserrer, comparativement à l'indice de référence, tandis que les titres liés aux économies européennes périphériques ont sous-performé.

Pendant la période de douze mois qui s'est terminée le 31 décembre 2010, le portefeuille d'investissements a réalisé un rendement total de 2,85 pour cent avant déduction des frais, soit 0,12 pour cent moins bien que l'indice de référence, dont le rendement se chiffrait à 2,96 pour cent.

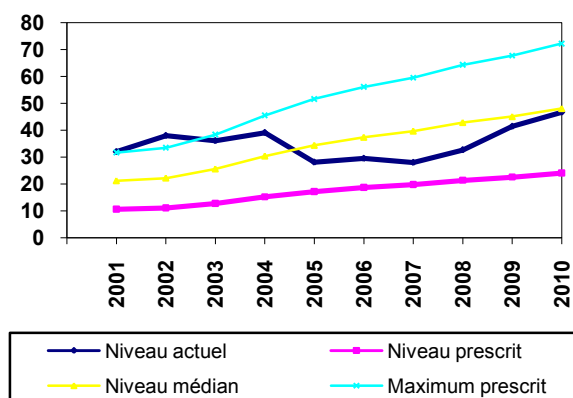
Fonds de garantie

20. Conformément à l'article 3.8 des Statuts de la CAPS, le Fonds de garantie doit se situer entre un sixième (= 6 mois) et la moitié (= 18 mois) des dépenses de la Caisse au cours des trois exercices financiers précédents.

21. Le solde du Fonds de garantie s'élevait à 46,7 millions de dollars E.-U. à la fin de l'exercice 2010, contre 41,4 millions de dollars E.-U. à la fin de 2009 (voir annexe I).

Le niveau du Fonds de garantie au 31 décembre de l'année considérée est resté bien supérieur au niveau minimal statutaire de 24,1 millions de dollars E.-U. Toutefois, le solde du Fonds de garantie est resté légèrement (2,9 pour cent) en dessous du point médian situé à 48,1 millions de dollars E.-U. pour 2010.

Figure 1. Fonds de garantie de la CAPS
(en millions de dollars E.-U.)



Provision pour prestations restant à payer (PSAP)

22. La méthode de calcul de la provision PSAP est exposée au paragraphe 6 e) des informations générales sur les états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre, comme suit: «A la fin de chaque exercice financier, une provision est établie correspondant aux montants des demandes non encore présentées pour l'exercice financier considéré. Pour l'exercice financier 2010, cette provision a été calculée par comparaison entre le montant PSAP effectif, enregistré à la fin février de l'exercice suivant l'exercice considéré (e + 1), des prestations restant à payer (PSAP) et les montants effectifs correspondants à la fin février des années précédentes. La provision PSAP représente la plus élevée de l'une des deux valeurs suivantes: i) le pourcentage moyen des provisions PSAP indiquées au cours des années précédentes, appliqué à la provision PSAP effective observée à la fin du mois de février de l'exercice e + 1 et projeté jusqu'à la fin de l'année; ii) le pourcentage moyen des provisions PSAP par comparaison avec les demandes présentées pour l'exercice e - 1 au cours des années précédentes, appliqué à la provision PSAP effective observée à la fin du

mois de février de l'exercice e + 1 et projeté jusqu'à la fin de l'année. Comme pour l'exercice financier 2010, la provision PSAP a été calculée plus tôt que pendant les années ayant précédé 2009, les résultats de la PSAP ont été ajustés pour refléter la différence entre le nombre réel de demandes reçues à la fin février 2010 et le nombre moyen de demandes reçues à la fin de février les années précédentes. Toute différence entre la provision calculée et les prestations effectivement versées est reflétée dans les états financiers de la période au cours de laquelle elle est connue.»

23. La provision prévue pour les demandes de remboursement de dépenses supportées avant ou pendant l'année considérée, mais non reçues au 31 décembre, figure au point 2 de la partie «Passif» du bilan (annexe I), sous la rubrique «Charges à payer au titre des créances non éteintes».

24. Le tableau ci-dessous donne des informations concernant le montant de la provision PSAP qui figure dans l'annexe I sous la rubrique «Charges à payer au titre des créances non éteintes». La méthode de calcul de la provision PSAP a été contrôlée par les Commissaires aux comptes de la Caisse pour l'exercice 2006. Elle demeure inchangée pour les années suivantes.

Figure 2. Résumé des prestations versées en 2010 au titre des dépenses encourues au cours des années précédentes

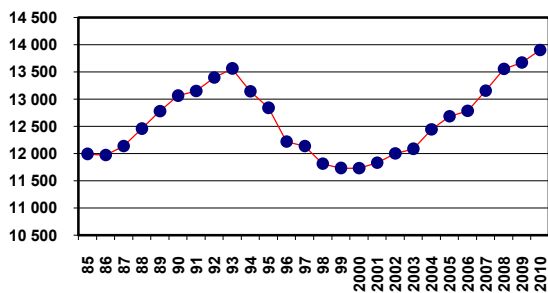
Année d'assurance	Prestations versées (en dollars E.-U.)
Années antérieures à 2008	5 393
2008	277 286
2009	12 407 300
PSAP en fin d'exercice 2010 (effectif)	12 689 979
PSAP en fin d'exercice 2010 (prévision)	13 200 000
Ecart entre montants PSAP effectif et prévision	-510 021
PSAP en fin d'exercice 2011 (prévision)	16 300 000
Augmentation du montant PSAP	3 100 000

Evolution des effectifs

Evolution globale

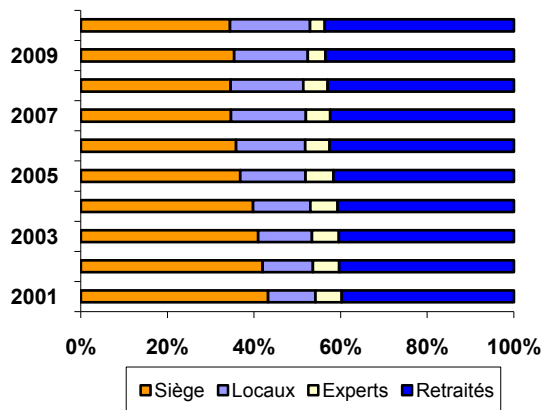
25. Le nombre total d'assurés au 31 décembre de l'année considérée (à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées) était de 13 899, contre 13 669 au 31 décembre 2009.

Figure 3. Nombre de personnes assurées 1985-2010
(à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées)



26. En 2010, le nombre d'assurés cotisant à la Caisse était de 6 939 (voir l'annexe V pour plus de précisions). La répartition en pourcentage des assurés était respectivement de 76,5 pour cent pour le BIT et de 23,5 pour cent pour l'UIT. La proportion des retraités a augmenté, passant de 43,6 pour cent de l'ensemble des assurés en 2009 à 43,7 pour cent en 2010.

Figure 4. Répartition des membres cotisants



Personnes à charge automatiquement protégées

27. Le nombre des personnes à charge (à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées) était de 6 960 en 2010 contre 6 858 en 2009. Le nombre de personnes à charge automatiquement protégées par assuré actif en 2010 était le même qu'en 2009, soit 1,41. Le nombre de personnes à charge automatiquement protégées par assuré retraité était de 0,48 en 2010, à peine inférieur au chiffre de 0,49 pour 2009.

Personnes à charge volontairement protégées

28. Le nombre de personnes à charge volontairement protégées était de 672 à la fin de l'année 2010, donc en hausse par rapport au chiffre de 2009, qui était de 647. A la fin de 2010, le nombre des enfants volontairement protégés était de 554 (82,4 pour cent du total), celui des conjoints volontairement protégés était de 105 (15,6 pour cent du total) et celui des parents et beaux-parents volontairement protégés était de 12 (1,8 pour cent du total).

29. On trouvera dans l'annexe IV un résumé des résultats annuels et cumulés de ce groupe pour la période 2001-2010. Le gain cumulé sur cinq ans pour la catégorie des personnes à charge volontairement protégées s'élève à 132 026 dollars E.-U. Les pertes cumulées pour cinq ans pour la catégorie des parents et beaux-parents volontairement protégés s'élèvent à 631 957 dollars E.-U., soit un rapport prestations à cotisations de 160,1 pour cent sur cinq ans. Les prestations versées au titre de la catégorie des parents et beaux-parents volontairement protégés au cours des cinq dernières années se sont élevées à 1 683 436 dollars E.-U., soit 14,3 pour cent du total des prestations versées au titre des personnes à charge volontairement protégées.

30. En vertu de l'article 3.5 des Statuts de la Caisse, le montant des cotisations applicables aux personnes à charge volontairement protégées doit être fixé de manière à ce que les cotisations couvrent les dépenses de ce groupe, sans que les organisations aient à verser de cotisations pour cette catégorie de personnes protégées. Une augmentation du taux de cotisation pour les personnes à charge volontairement protégées est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2010, et les cotisations ont couvert les dépenses de ce groupe au cours de la période considérée, générant un rapport prestations à cotisations de 89,1 pour cent.

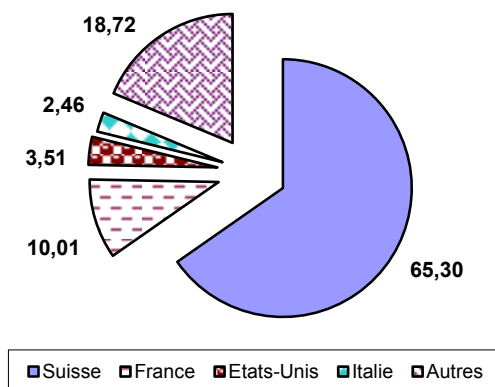
Statistiques relatives aux prestations

Evolution des dépenses

31. Le total des prestations versées est passé de 46,9 millions de dollars E.-U. en 2009 à 51,5 millions de dollars E.-U. en 2010, soit une augmentation de 9,8 pour cent en 2010 par rapport à l'année précédente. Les prestations

versées pour le remboursement de frais encourus en Suisse continuent à représenter près des deux tiers du total, comme le montre la figure 5 ci dessous.

Figure 5. Répartition par pays fournisseur pour les remboursements effectués en 2010



32. En 2010, les prestations versées par membre cotisant (par assuré) se sont élevées à 7 074 dollars E.-U., contre 6 559 dollars E.-U. en 2009. Ces chiffres ne comprennent pas les prestations versées pour les personnes protégées au titre de l'article 1.6 («Personnes à charge volontairement protégées») des Statuts de la Caisse. Les prestations versées par personne protégée par la Caisse (à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées) en 2010 se sont élevées à 3 532 dollars E.-U., contre 3 268 dollars E.-U. en 2009. Au cours de la période considérée, l'augmentation annuelle des prestations versées par assuré(e) a été en moyenne de 7,85 pour cent.

33. Au total, le rapport prestations à cotisations pour la période considérée s'est établi à 92,2 pour cent, contre 90,2 pour cent en 2009. Ce rapport ne tient pas compte des cotisations reçues et des prestations versées concernant les personnes assurées au titre de l'article 1.6 («Personnes à charge volontairement assurées») des Statuts de la Caisse. Le rapport prestations à cotisations pour 2010 par catégorie de personnes assurées s'est établi à 55,7 pour cent (catégorie des fonctionnaires actifs) et à 138,3 pour cent (catégorie des retraités). Le rapport prestations à cotisations 2009 a été de 58,4 pour cent pour les fonctionnaires actifs et de 127,9 pour cent pour les retraités.

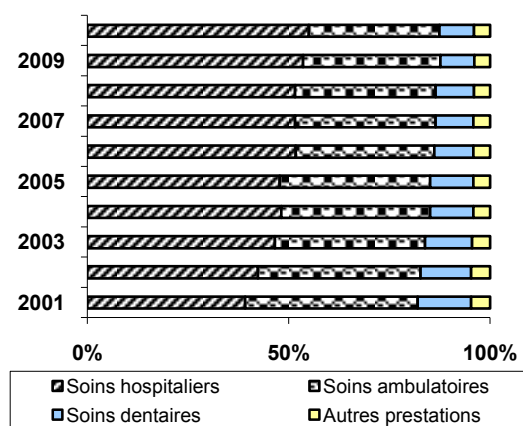
34. Au cours de l'année considérée, les soins médicaux dispensés dans les établissements hospitaliers ont représenté le principal poste de dépenses, avec 37,5 pour cent du total pour l'année 2010. Les honoraires de médecin et les médicaments ont constitué les deuxième et troisième postes de dépenses, avec 11,9 pour cent du total pour les premiers et 10,9 pour cent du total pour les seconds, tandis que les soins dentaires et les soins infirmiers représentaient 8,6 pour cent du total pour les premiers et 7,9 pour cent du total pour les seconds. Les pourcentages de dépenses pour 2010 sont comparables à ceux des années précédentes.

35. L'annexe VI donne une présentation détaillée des postes de dépenses. La figure 6 indique le volume relatif des prestations versées pour les trois principales catégories de dépenses (soins hospitaliers, soins ambulatoires et soins dentaires). Les soins hospitaliers ont représenté 55,0 pour cent du volume total des demandes de remboursement en 2010 et les soins ambulatoires 32,5 pour cent de ce même total. On continue d'observer une légère augmentation du volume des prestations concernant les soins hospitaliers sur le total des demandes de remboursement. Sur cinq ans, ce pourcentage a augmenté de 6,5 pour cent (passant de 51,63 à 54,98 pour cent).

36. La catégorie des soins hospitaliers inclut les prestations pour tous les types de soins en établissement, ce qui comprend notamment l'hospitalisation pour traitement, examen ou diagnostic, les soins infirmiers, les convalescences postopératoires et les cures, y compris les frais de séjour et les soins médicaux.

37. La catégorie des soins ambulatoires inclut les honoraires de médecin, la psychiatrie et la psychanalyse, l'imagerie médicale, les examens de laboratoire, les médicaments prescrits et la physiothérapie.

Figure 6. Volume relatif des prestations par grande catégorie de dépenses
(en pourcentage du total)



Prestations supplémentaires

38. En vertu de l'article 2.5 des Statuts de la CAPS, la Caisse verse des prestations supplémentaires dans les cas où les dépenses approuvées concernant un assuré et les personnes qui sont à sa charge dépassent un certain seuil en dollars sur une année, en fonction du revenu de chaque personne assurée, conformément au paragraphe 1 de l'article 2.5.3 («Prestations supplémentaires») du Règlement administratif de la Caisse, modifié par la décision du Comité de gestion communiquée en octobre 2007. Le montant des prestations supplémentaires versées au cours de la période considérée a été de 3 545 405 dollars E.-U., contre 3 005 372 dollars E.-U. en 2009. Les dépenses au titre des prestations supplémentaires ont représenté 6,9 pour cent du total des prestations versées en 2010, contre 6,4 pour cent en 2009.

39. Des prestations supplémentaires ont été perçues par 699 assurés en 2010, contre 631 en 2009. En 2010, 86,6 pour cent des prestations supplémentaires étaient versées à des assurés retraités, contre 86,5 pour cent en 2009.

Obligation annuelle maximale et demandes de remboursement les plus élevées

40. A la fin de 2010, 1 483 familles avaient soumis des demandes de remboursement de frais médicaux totalisant plus de 10 000 dollars E.-U. de dépenses approuvées, contre 1 392 familles à la fin de 2009. Sur ce nombre, 59 familles avaient

soumis des demandes de remboursement de frais médicaux pour des montants supérieurs à 100 000 dollars E.-U., contre 54 en 2009.

41. En 2010, l'obligation annuelle maximale de la Caisse est restée fixée à 150 000 dollars E.-U. par famille. Avec l'approbation du Comité de gestion, ce plafond a été dépassé dans 26 cas.

Gestion

42. Audit externe – Le Bureau du vérificateur général du Canada et le Contrôle fédéral des finances en Suisse ont effectué conjointement l'audit des comptes de l'exercice financier 2010, dans le cadre de l'audit général des états financiers du BIT et de l'UIT. L'objectif de l'audit est de «vérifier que les cotisations sont exactes et complètes, que les prestations versées sont exactes et complètes, que les estimations relatives aux prestations restant à payer ont été correctement estimées et que le Fonds de garantie de la CAPS est conforme aux instruments d'autorisation». Conformément à l'article 4.14 du Règlement administratif de la CAPS, les vérificateurs aux comptes ont conjointement soumis au Comité de gestion un rapport contenant leurs conclusions.

43. Traitement des demandes de prestations – A la fin de la période considérée, les sinistres non réglés (tous motifs confondus) représentaient 6 pour cent du nombre total des demandes de remboursement soumises. Les gestionnaires de sinistres de la Caisse ont traité 51 965 demandes de remboursement (BIT, UIT et BIT/CIF Turin confondus), contre 51 911 en 2009. Au total, ce sont 155 743 factures qui ont été examinées en 2010, contre 161 723 en 2009. Les sinistres réglés au BIT représentent 77,1 pour cent du total, et les sinistres réglés à l'UIT représentent 22,9 pour cent du total.

Le secrétariat de la CAPS doit faire face à un volume croissant de demandes de remboursement. En outre, à la complexité inhérente à un régime d'assurance international s'est ajouté un nombre croissant d'assurés retraités bénéficiant de traitements médicaux lourds. Il s'ensuit que le volume des sinistres non réglés en fin d'année augmente graduellement. Même si le recours aux heures supplémentaires a jusqu'ici permis d'éviter une situation d'arriérés ingérable, ces arrangements ponctuels trouveront leurs limites à court et

moyen terme. Le secrétariat de la Caisse étudie d'autres moyens pour faire face à l'accumulation des demandes et, entre autres, au retard provoqué par l'absence prolongée d'un gestionnaire de sinistres.

44. Principales activités du Comité de gestion – Le Comité de gestion s'est réuni sept fois en 2010. Il a surveillé le fonctionnement du secrétariat et la situation financière de la Caisse. Compte tenu de leur importance, les points ci-après méritent d'être soulignés.

Personnes à charge volontairement protégées: Tout en poursuivant son examen des dispositions des articles 1.6 et 3.5 des Statuts et du Règlement administratif de la Caisse en vue d'améliorer les résultats financiers au regard des personnes assurées au titre de l'article 1.6 des Statuts de la CAPS, le Comité de gestion a décidé d'augmenter les cotisations mensuelles comme suit à compter du 1^{er} octobre 2010:

- Enfant volontairement protégé: de 240 à 260 dollars E.-U.
- Conjoint volontairement protégé: de 510 à 650 dollars E.-U.
- Parents ou beaux-parents volontairement protégés: de 1 310 à 1 400 dollars E.-U.

Barème des prestations: Au cours de la période considérée, le Comité de gestion a continué de réfléchir à l'opportunité de réviser les Codes 2.5 et 2.6 («Soins infirmiers de longue durée dans un établissement» et «Soins infirmiers de longue durée à domicile»). Au cours de la période considérée, les dépenses au titre des soins infirmiers de longue durée se sont élevées à 4 046 140 dollars E.-U., en hausse de 32,9 pour cent par rapport aux dépenses de 2009 (3 043 941 dollars E.-U.) et de 394,8 pour cent par rapport aux dépenses de 2001 (1 024 818 dollars E.-U.). Les dépenses pour 2010 ont concerné 126 dossiers. Les discussions sur de possibles révisions ont pris en compte les difficultés techniques et financières sérieuses que pose l'accroissement des soins infirmiers de longue durée dans le cadre de la Caisse.

Toujours pendant la période considérée, le Comité de gestion a décidé que le versement de prestations au titre de cures serait soumis à la confirmation préalable par le médecin-conseil de la Caisse du fait que la cure relève du traitement d'une pathologie déjà existante. Ce changement a pour but d'assurer que le

traitement reçu soit cohérent par rapport à un état médical déclaré, de sorte que les prestations de la Caisse se concentrent sur les soins de santé effectifs.

Réduction des coûts: Au cours de la période considérée, le Comité de gestion a été tenu informé des résultats des efforts faits par le secrétariat de la Caisse pour réduire les coûts, en particulier dans le domaine des soins hospitaliers. Le secrétariat de la Caisse, en partenariat avec les secrétariats des caisses d'assurance-maladie d'autres organisations internationales, a poursuivi ses contacts avec les hôpitaux et cliniques de Genève et de sa région en espérant pouvoir de nouveau négocier des conditions favorables pour les assurés de la Caisse lors du renouvellement des accords sur les coûts pour la période 2012-13. Le secrétariat a en outre maintenu ses efforts concernant la maîtrise des coûts aux Etats-Unis.

Demandes de remboursement de dépenses: Au début de l'année 2010, suite à une procédure d'appel d'offres, l'administration du BIT a mandaté la société de consultant Dalberg Global Development Advisors (Dalberg) pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur les gains d'efficacité pouvant résulter d'une décentralisation, à Bangkok ou à Lima, du service de traitement des demandes de remboursement de la CAPS. Dalberg fut également chargé d'étudier les possibilités de gains d'efficacité liées au transfert de cette fonction à un prestataire de services externe.

De l'étude de faisabilité, il est ressorti que l'option d'une décentralisation n'était pas opportune. Toutefois, une étude complémentaire plus détaillée a été demandée, dont l'objet était de comparer les coûts et avantages d'un transfert du traitement des demandes de remboursement de la CAPS à un tiers administrateur du secteur privé avec ceux du traitement «en interne» des demandes de remboursement. Dalberg a à nouveau été retenue pour réaliser l'étude complémentaire.

Au cours de l'année considérée, le Comité de gestion de la Caisse a suivi de près les faits nouveaux concernant l'étude de faisabilité initiale et l'étude suivante sur les coûts et avantages.

45. Activités du Sous-comité permanent:

- **Cas spéciaux:** Les cas spéciaux correspondent à des situations qui requièrent une interprétation des Statuts et du Règlement administratif ou qui supposent une application dérogatoire à ces Statuts et à ce Règlement, selon les articles 1.7 ou 2.2 3) des Statuts de la CAPS. Ils sont examinés par le Sous-

comité permanent qui fait rapport au Comité de gestion. Le Sous-comité permanent s'est réuni une fois en 2010 et a examiné 11 cas spéciaux.

- **Fraudes:** Durant la période considérée, aucune demande de remboursement frauduleuse n'a été constatée.

Michel Rolland
Président

Clifford Kunstler
Secrétaire exécutif

Genève, le 25 octobre 2011

Annexe I

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT-UIT Bilan à fin décembre 2010 (en dollars des Etats-Unis)

ACTIF	ILO	ITU	Total 2010	Total 2009
1. Trésorerie Dépôts à terme	-	-	-	-
2. Débiteurs Avances et autres sommes à recevoir	243 442	2 487	245 929	326 369
Autres débiteurs	10 528 481	264 758	10 793 239	6 473 901
3. Placements Auprès de Aberdeen Asset Management	41 439 151	10 624 829	52 063 980	47 881 445
Actifs dérivés	2 451 432	481 254	2 932 686	1 076 140
4. Autres Revenu de placements courus	384 809	107 210	492 019	555 556
TOTAL	55 047 315	11 480 538	66 527 853	56 313 411
PASSIF				
1. Créanciers Cotisations payées d'avance	550 714	-	550 714	547 476
Autres créanciers	34 103	6 338	40 441	70 528
2. Charges à payer au titre de créances non-éteintes	11 573 000	4 727 000	16 300 000	13 200 000
TOTAL	12 157 817	4 733 338	16 891 155	13 818 004
EXCEDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	42 889 498	6 747 200	49 636 698	42 495 407
Fonds de garantie de la CAPS				
Report du solde de l'année précédente	34 620 900	6 798 367	41 419 267	32 721 349
Excédent (déficit) total pour l'année	5 817 166	(532 421)	5 284 745	8 697 918
Solde du Fonds de garantie	40 438 066	6 265 946	46 704 012	41 419 267
Réserves pour dérivés				
Report du solde de l'année précédente	882 435	193 705	1 076 140	4 220 129
Ajustement pour actifs dérivés pour l'année	1 568 997	287 549	1 856 546	(3 143 989)
Solde des Réserves pour dérivés	2 451 432	481 254	2 932 686	1 076 140
RESERVES ET SOLDES DES FONDS au 31 décembre	42 889 498	6 747 200	49 636 698	42 495 407

Annexe II

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT-UIT Relevé des recettes et des dépenses pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2010 (en dollars des Etats-Unis)

<u>TRANSACTIONS D'EXPLOITATION</u>		BIT	UIT	Total 2010	Total 2009
1. Cotisations reçues	Personnel du siège	11 062 820	3 802 370	14 865 190	13 490 389
	Organisations	11 003 589	3 747 398	14 750 987	13 350 249
	Retraités/survivants	5 737 934	2 116 791	7 854 725	7 571 479
	Organisations	11 475 868	4 229 891	15 705 759	15 142 140
	Volontairement protégés	1 926 558	794 025	2 720 583	2 439 505
TOTAL DES COTISATIONS		41 206 769	14 690 475	55 897 244	51 993 762
2. Prestations	Au personnel du Siège	11 483 253	5 021 884	16 505 137	15 684 129
	Aux retraités/survivants	23 551 116	9 032 470	32 583 586	29 050 037
	Aux volontairement protégés	1 649 893	774 541	2 424 434	2 244 602
	Moins: Recouvrements des tiers	-	-	-	(59 690)
TOTAL DES PRESTATIONS		36 684 262	14 828 895	51 513 157	46 919 078
3. Excédent net (déficit) des cotisations par rapport aux prestations		4 522 507	(138 420)	4 384 087	5 074 684
4. Augmentation (diminution) des Charges à payer au titre de créances non-éteintes		2 069 000	1 031 000	3 100 000	800 000
5. Gains (pertes) de change		5 302	(1 802)	3 500	(3 485)
6. Frais divers		344	916	1 260	1 209
7. Excédent (déficit) net d'exploitation		2 458 465	(1 172 138)	1 286 327	4 269 990
<u>TRANSACTIONS relatives aux PLACEMENTS</u>					
8. Intérêts et autres produits reçus		1 241 971	238 664	1 480 635	1 543 115
9. Gains (pertes) en capital sur les titres vendus		315 281	61 895	377 176	611 471
10. Gains(pertes) non réalisés sur placements		(293 796)	(57 677)	(351 473)	(1 256 665)
Sous-total		1 263 456	242 882	1 506 338	897 921
11. Gains (pertes) sur opérations de change					
Achat et vente de devises		2 228 515	440 653	2 669 168	2 423 013
Sous-total		2 228 515	440 653	2 669 168	2 423 013
Revenu total des placements		3 491 971	683 535	4 175 506	3 320 934
12. Dépenses					
Frais de gestion		114 424	22 363	136 787	139 618
Total des dépenses de placement		114 424	22 363	136 787	139 618
13. Revenu net (perte) des placements		3 377 547	661 172	4 038 719	3 181 316
14. Excédent net (déficit)		5 836 012	(510 966)	5 325 046	7 451 306
15. Gains (pertes) de réévaluation des actifs		(18 846)	(21 455)	(40 301)	1 246 612
RESULTAT TOTAL POUR L'ANNEE		5 817 166	(532 421)	5 284 745	8 697 918

Annexe III

Fonds de garantie entre 2001 et 2010 (en dollars des Etats-Unis)

Année comptable	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Fonds de garantie	32 050 022	37 824 157	36 157 195	39 148 470	28 096 763	29 539 253	27 961 919	32 721 349	41 419 267	46 704 012
Prestations versées	21 816 590	24 084 102	31 040 332	35 907 731	36 260 292	40 111 730	42 560 551	45 885 414	49 919 078	51 513 157
Niveau minimum statutaire	10 593 764	11 161 769	12 823 504	15 172 027	17 201 393	18 713 292	19 822 095	21 426 283	22 560 841	24 552 942
Niveau maximum statutaire	31 781 293	33 485 308	38 470 522	45 516 082	51 604 178	56 139 876	59 466 286	64 278 848	67 682 523	73 658 825
Ratio niveau effectif/niveau maximal	1,01	1,13	0,93	0,86	0,54	0,53	0,47	0,51	0,61	0,63
Taux de change CHF/USD en fin d'année	1,65	1,49	1,30	1,14	1,31	1,21	1,12	1,19	1,00	0,97

Annexe IV

Personnes à charge volontairement protégées (PVP): Récapitulation des résultats annuels et cumulatifs 2 001-2010

Année	Nombre de PVP	Cotisations (dollars E.-U.)	Prestations (dollars E.-U.)	Solde (dollars E.-U.)	Résultats cumulatifs	Prestations versées par dollar cotisé
2001	723	1 249 596	1 320 989	-71 393	-71 393	1,05
2002	706	1 315 628	1 391 197	-75 569	-146 962	1,05
2003	736	1 415 079	1 702 492	-287 413	-434 375	1,20
2004	740	1 704 414	1 856 579	-152 165	-586 540	1,08
2005	704	2 034 409	2 000 673	33 736	-552 804	0,98
2006	666	2 061 438	2 035 428	26 010	-526 794	0,99
2007	660	2 072 721	2 143 277	-70 556	-597 350	1,03
2008	654	2 195 825	2 510 305	-314 480	-911 830	1,14
2009	647	2 439 505	2 244 602	194 903	-716 927	0,92
2010	672	2 720 583	2 424 434	296 149	-420 778	0,89
TOTAL		19 209 198	19 629 976			

Annexe V

Affiliation à la Caisse 2001-2010 (excepté les personnes à charge volontairement protégées)

Siège et personnel de	Membres cotisants										Personnes à charge										Total (personnes assurées)									
Moyenne de l'année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
BIT																														
Siège et personnel de mission	1944	1887	1959	2047	1882	1828	1827	1877	1857	1821	2390	2316	2378	2531	2344	2289	2285	2363	2368	2314	4334	4203	4337	4578	4226	4117	4112	4240	4225	4135
Bureaux extérieurs	622	669	733	804	957	1027	1143	1128	1159	1258	1118	1221	1217	1305	1595	1635	1833	1964	1955	2108	1740	1890	1950	2109	2552	2662	2976	3092	3114	3366
Anciens fonctionnaires et survivants	1747	1793	1835	1886	1963	2025	2060	2143	2180	2232	986	999	994	993	989	1031	1048	1083	1098	1096	2733	2792	2829	2879	2952	3056	3108	3226	3278	3328
TOTAL	4313	4349	4527	4737	4802	4880	5030	5148	5196	5311	4494	4536	4589	4829	4928	4955	5166	5410	5421	5518	8807	8885	9116	9566	9730	9835	10196	10558	10617	10829
UIT																														
Siège et personnel de mission	946	966	897	827	842	811	799	796	800	799	1138	1157	1092	1005	1027	1000	994	1030	1046	1048	2084	2123	1989	1832	1869	1811	1793	1826	1846	1847
Bureaux extérieurs	18	24	19	20	18	25	27	29	28	27	19	29	26	24	25	41	43	45	38	37	37	53	45	44	43	66	70	74	66	64
Anciens fonctionnaires et survivants	582	601	613	654	689	714	736	749	787	802	320	336	322	346	350	356	357	347	353	357	902	937	935	1000	1039	1070	1093	1096	1140	1159
TOTAL	1546	1591	1529	1501	1549	1550	1562	1574	1615	1628	1477	1522	1440	1375	1402	1397	1394	1422	1437	1442	3023	3113	2969	2876	2951	2947	2956	2996	3052	3070
BIT/UIT																														
Siège et personnel de mission	2890	2853	2856	2874	2724	2639	2626	2673	2657	2620	3528	3473	3470	3536	3371	3289	3279	3393	3414	3362	6418	6326	6326	6410	6095	5928	5905	6066	6071	5982
Bureaux extérieurs	640	693	752	824	975	1052	1170	1157	1187	1285	1137	1250	1243	1329	1620	1676	1876	2009	1993	2145	1777	1943	1995	2153	2595	2728	3046	3166	3180	3430
Anciens fonctionnaires et survivants	2329	2394	2448	2540	2652	2739	2796	2892	2967	3034	1306	1335	1316	1339	1339	1387	1405	1430	1451	1453	3635	3729	3764	3879	3991	4126	4201	4322	4418	4487
TOTAL	5859	5940	6056	6238	6351	6430	6592	6722	6811	6939	5971	6058	6029	6204	6330	6352	6560	6832	6858	6960	11830	11998	12085	12442	12681	12782	13152	13554	13669	13899

Annexe VI

Statistiques des prestations, 2001-2010

Nature des prestations											
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
TOTAL	21 108 044	24 243 752	31 002 992	36 118 293	36 417 562	40 160 176	42 445 067	45 755 980	47 323 439	51 448 117	¹
Honoraires de médecins	3 943 835	3 750 392	4 175 410	4 657 760	4 546 510	4 706 051	4 934 826	5 507 767	5 618 588	5 892 889	
Laboratoire, radios et autres tests	995 143	1 307 756	1 599 173	1 925 623	1 950 418	2 114 074	2 325 218	2 532 843	2 513 701	2 630 816	
Traitements spéciaux	702 820	666 608	869 572	990 472	1 021 657	1 107 237	1 178 502	1 241 947	1 301 071	1 366 907	
Psychanalyse et psychothérapie	370 597	371 690	505 170	629 182	627 164	580 006	647 744	658 671	732 805	786 991	
Salle commune à prix forfaitaire	602 565	691 560	1 403 843	1 763 104	1 402 211	1 541 791	1 689 576	1 355 114	2 316 348	2 231 664	
Frais de séjour en hôpital											
Frais de séjour en clinique	980 218	1 105 797	1 386 931	1 593 381	1 572 012	1 987 564	1 931 532	1 916 948	2 086 926	2 250 411	
Soins médicaux	5 164 506	6 576 266	9 195 989	10 785 557	10 972 970	12 604 913	13 493 504	15 123 399	15 403 815	17 337 209	
Convalescence postopératoire	82 642	74 401	130 982	176 121	163 172	190 553	149 022	192 066	170 769	189 295	
Autres convalescences ou cures	39 462	34 189	34 022	24 244	27 423	24 798	28 043	23 988	26 532	14 539	
Soins infirmiers	1 024 818	1 266 197	1 425 547	1 920 132	2 087 284	2 548 293	2 637 165	2 804 398	3 043 941	3 490 370	
Médicaments prescrits	2 626 361	3 186 033	3 748 133	4 286 466	4 551 562	4 729 683	5 115 203	5 385 996	5 390 404	5 387 545	
Soins dentaires	2 676 269	2 881 310	3 416 005	3 607 317	3 646 054	3 801 188	3 888 595	4 288 229	3 897 874	4 329 477	
Appareils optiques: verres	527 939	612 866	709 707	784 284	766 237	823 272	876 216	885 925	907 495	914 593	
Appareils optiques: montures	174 964	191 979	190 582	197 642	187 200	198 886	197 586	189 906	214 706	236 490	
Appareils auditifs	70 428	106 480	121 787	124 109	156 732	155 114	176 353	187 158	203 525	259 495	
Autres appareils	119 060	126 045	169 825	195 665	212 534	235 490	274 442	308 575	259 261	348 174	
Transports médicaux	35 811	56 698	75 743	76 557	75 402	178 767	139 242	168 681	189 483	195 166	
Frais funéraires	27 331	28 033	33 410	23 172	31 589	37 193	31 637	29 375	40 823	40 681	
Prestations supplémentaires	943 275	1 209 452	1 811 161	2 357 505	2 419 431	2 595 303	2 730 661	2 954 994	3 005 372	3 545 405	
Parité moyenne dollar E.U/ franc suisse	1,69	1,68	1,35	1,25	1,24	1,25	1,20	1,19	1,00	1,05	

¹ La différence par rapport au montant qui figure dans le relevé des recettes et des dépenses (annexe II) est due à la récupération des prestations versées comme avances pour frais médicaux imputables au service/tiers responsable.